



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
-ÉRAIFT-**



**APPEL INTERNATIONAL A CANDIDATURES POUR
L'INSCRIPTION AU MASTER PROFESSIONNEL DIPLOMANT
EN GESTION DES AIRES PROTÉGÉES.**

Première promotion

I. BREVE PRESENTATION DE L'ÉRAIFT

L'Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ÉRAIFT) est une Ecole à gouvernance régionale de catégorie 2 de l'UNESCO. Depuis sa création en 1999 jusqu'en 2015, l'UNESCO a coordonné les activités de l'Ecole. Elle est financée par de nombreux Partenaires Techniques et Financiers dont l'Union Européenne. L'originalité de l'Ecole est son approche intersectorielle et interdisciplinaire, participative, globale et intégrée, soit une **approche systémique**. Celle-ci constitue **la base pédagogique et conceptuelle de l'ÉRAIFT**.

L'Ecole dispense un enseignement de qualité en Troisième Cycle à des étudiants ayant accompli quatre ou cinq années d'études universitaires dans divers domaines.

L'ERAIFT a pour mission de former, selon une approche systémique, les cadres africains de haut niveau dans :

- la conception, la formulation et l'exécution des projets de développement durable.
- la prise des décisions sur les situations complexes qui caractérisent les questions de développement.
- l'apport des solutions appropriées aux problèmes de la pauvreté et de la dégradation des milieux de vie.

Depuis son inauguration en 1999 jusqu'en 2015, l'Ecole a formé 204 cadres africains de haut niveau en 9 promotions (197 Masters II et 7 PhD). Cinquante deux (52) cadres sont en cours de formation (32 Masters et 20 doctorants).

S'agissant de sa gestion administrative, l'ERAIFT comporte quatre organes de gestion qui sont :

1. la Conférence des Etats-membres ;
2. le Conseil d'Administration ;
3. le Conseil Académique et de la Recherche ;
4. la Direction.

La 38^{ème} session de la 197^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO tenue en octobre 2015 a confirmé le statut de l'ERAIFT comme Centre de Catégorie 2 placé sous les auspices de l'UNESCO.

Les apprenants de l'ERAIFT proviennent de nombreux horizons professionnels, aux expériences enrichissantes et complémentaires, et des divers pays d'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, République du Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda, Tchad, Cameroun, ..), d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Côte-D'ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Guinée, Togo, Sao Tomé et Príncipe, Liberia, Sénégal, etc..) ; de l'Océan indien (Madagascar et Iles Comores) ; Haïti, etc. A l'heure d'aujourd'hui, l'Ecole s'est ouverte à l'Afrique anglophone. Son corps professoral provient de diverses institutions universitaires et de recherche dont le Musée Royal d'Afrique Centrale (MRAC), l'Université Nationale du Benin (Cotonou), l'Université de Dschang (Cameroun), l'Université de Kinshasa (RDC), l'Université Catholique au Congo (RDC), l'Université de Marne la Vallée (France),

l'Université de Liège (Ulg Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique), l'Université de Namur (Belgique), CNRS (France), etc. Ses principaux partenaires techniques et financiers sont :

1. la République Démocratique du Congo;
2. l'UNESCO (Programme MAB) depuis la création de l'Ecole jusqu'à ce jour;
3. le PNUD de 1997 à 2001 ;
4. l'Union Européenne (UE), de 2005 à ce jour ;
5. le Royaume de Belgique, de 2001 à 2009 et de 2016 à 2020;
6. Wallonie-Bruxelles International depuis 2010 jusqu'à ce jour, en octroyant des bourses complémentaires de la recherche au niveau Master et PhD ;
7. L'ACDI au travers du projet FOGRN (Université de Laval), de 2007 à 2009;
8. La Communauté des Etats d'Afrique Centrale financée par le FAD (Projet PACEBCo) depuis 2010;
9. La JICA et le Royaume de Belgique au travers du RIFFEAC depuis 2012;
10. L'AFD au travers du PAGEF depuis 2013;
11. La GIZ régional en janvier 2013.
12. L'Université de Liège via le PACODEL depuis 2013, par le financement d'un post-doc et de 5 doctorants à l'ERAIFT ;
13. Le service forestier américain (USFS) depuis 2013, par le financement des bourses d'étude en Master destinées aux candidats issus des administrations forestières dans l'espace COMIFAC.

En juin 2015, l'ERAIFT, l'UNIVERSITE de KISANGANI (RDC), l'USTM (Gabon), l'ENEF (Gabon), l'Université de Dschang(Cameroun), l'Université de Yaoundé 1 (Cameroun) ont signé un accord de coopération et de mobilité pour mettre conjointement en place 2 nouveaux Master professionnels Régionaux conformément au système LMD.

C'est dans ce cadre, qu'il est porté à la connaissance du public, de l'appel international à candidatures pour l'organisation de la première promotion en Master Professionnel Régional en gestion des aires protégées à l'ERAIFT avec d'autres institutions partenaires de la sous-région. Sauf imprévu, les enseignements dans ce nouveau programme débiteront en **octobre 2016** conformément au calendrier académique en vigueur en République Démocratique du Congo.

II. ORGANISATION DE LA FORMATION EN MASTER EN GESTION DES AIRES PROTEGEES

La formation en Master sur la Gestion des Aires Protégées à l'ERAIFT dure 24 mois.

1. Les deux premiers semestres sont consacrés à l'enseignement des compétences de base, dites transversales. Celles-ci sont dispensées à l'ERAIFT. Cette formation vise à renforcer les compétences des apprenants sur les applications de l'approche systémique dans la gestion des aires protégées.
2. Le troisième semestre sera consacré aux enseignements spécifiques qui seront organisés dans d'autres institutions partenaires selon les compétences et les capacités d'accueil de chacune d'elles (Université de Kisangani/RDC, USTM/Gabon), ENEF/Gabon, Université de Dschang/Cameroun), Université de Yaoundé I/Cameroun.
3. Le quatrième et dernier semestre portera sur le Travail de Fin d'Etudes à réaliser soit dans une aire protégée, soit dans une concession forestière certifiée (ou en cours de certification).

Le programme de cours de ce nouveau Master est repris en annexe et comprend globalement les matières à compétence générale (Cg) et celles à compétences spécifiques (Cs).

III. BOURSES D'ETUDES

Des bourses d'études sont disponibles, mais en nombre limité; elles sont octroyées sur une base compétitive. Cette subvention couvre essentiellement les frais de séjour du candidat en République Démocratique du Congo et à l'étranger (logement, restauration, couverture médicale, etc.). L'ERAIFT et ses divers partenaires pourront accompagner les apprenants sélectionnés dans la recherche des financements complémentaires éventuels pour soutenir leurs études.

En guise d'information, le coût de formation pour le cycle complet de master à l'ERAIFT est fixé à 15.000 \$ par année d'étude. Ce coût englobe les frais liés à l'organisation des enseignements et des travaux pratiques sur le terrain, au séjour des apprenants dans l'une des institutions de formation, au de stage de terrain et de recherche, etc.

IV. CONDITIONS D'ADMISSION AU MASTER

Les critères suivants sont retenus pour le recrutement des apprenants de la première promotion en Master sur la Gestion des Aires Protégées :

- Etre détenteur d'au moins un diplôme équivalent au BAC + 3 en sciences de la nature (Biologie, Ecologie, Botanique, Zoologie, etc.) ; en sciences de l'ingénieur (ingénieur agronome, ingénieur forestier, bio-ingénieur, ingénieur du génie rural, etc.), géographie, géomantique, démographie, médecine vétérinaire et/ou humaine, sciences sociales et humaines (Sociologie, Sciences Politiques, Economie, Anthropologie, Droit, Psychologie, Communication, etc.) ;
- Etre âgé de moins de 40 ans au moment de la sélection des dossiers ;
- Avoir des connaissances suffisantes en informatique de base (Internet, Bureautique, ...) et disposer d'un lap top (Processeur I3, Disque dur 500 Go, Ram 4 Go) pour pouvoir suivre les enseignements;
- Avoir des aptitudes suffisantes en analyse quantitative des données;
- Etre proactif et capable de travailler de manière autonome, sous pression et dans un environnement multiculturel ;
- Etre capable de suivre les cours en français et en anglais ;
- Outre le savoir-faire, jouir d'un savoir-être irréprochable (bonne moralité) ;
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans une des aires protégées de la sous-région ou structures apparentées (ICCN, MECNDD, MINFOF, MEFDD, DFAP, etc.).

Le jury qui sélectionne les candidat(e)s se réserve le droit de les interviewer.

V. ELEMENTS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat doit adresser à l'ERAIFT un dossier complet de candidature comprenant les éléments suivants :

1. Un formulaire d'inscription dûment rempli et signé (à demander à l'ERAIFT ou à télécharger sur son Site Web : www.eraift-rdc.org) ;
2. Une lettre de motivation sollicitant l'inscription à la première promotion à l'ERAIFT. Cette lettre doit être manuscrite, et écrite en français et en anglais (une page max par format) ;

3. Diverses attestations habituellement demandées, dont principalement : un extrait d'acte de naissance, un certificat d'aptitude physique à jour (daté de moins de 3 mois lors de l'analyse des dossiers), un certificat médical récent d'une clinique de renommée internationale, un certificat de nationalité, et un certificat de bonne vie et mœurs (ou extrait de casier judiciaire) ;
4. Copies certifiées conformes et légalisées des diplômes universitaires obtenus ainsi que les photocopies des relevés de notes de chaque année académique (les originaux devront être présentés pour la confirmation de l'inscription) ;
5. Pour les candidats qui travaillent déjà, une attestation de mise en disponibilité du candidat par l'employeur pendant toute la durée de sa formation à l'ERAIFT sera exigée ;
6. Trois lettres de recommandation émanant de personnes habilitées à fournir un avis éclairé sur le candidat (Professeurs, Employeurs, etc.) ;
7. Un résumé du curriculum vitae actualisé de 2 pages maximum, montrant spécialement les compétences du candidat et les références de ses productions scientifiques ;
8. Trois photos passeport récentes (dont l'une à coller sur le formulaire de candidatures) ;
9. Photocopie de deux premières pages du passeport en cours de validité où figure l'identité du candidat ;
10. Une déclaration sur l'honneur manuscrite attestant, qu'une fois inscrit au Master 2, le candidat s'engage à poursuivre ses études durant toute la durée de sa formation, et à produire tous les livrables attendus par l'École à l'issue de sa formation (rapport de stage, mémoire de Master 2, etc.), faute de cela, il s'engage à rembourser tout bourse mise à sa disposition.

Après analyse minutieuse des éléments des dossiers des candidatures par les membres du Conseil Académique et de la Recherche (CAR), les meilleurs candidats seront présélectionnés et la décision notifiée. Suivra ensuite un « test d'entrée » pour sélectionner les candidats. Seuls les candidats retenus seront informés de leur inscription.

VI. DATE LIMITE DU DEPOT DE DOSSIER : 30/06/2016 A 12 HEURES (HEURE DE KINSHASA).

Il est à noter que les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération. Il en est de même d'un dossier incomplet. Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante : recrutement@eraift-rdc.org.

VII. ENVOI DES DOSSIERS DES CANDIDATURES

Tous les dossiers de candidatures seront envoyés à l'ERAIFT par deux voies :

1. En version numérique via l'adresse e-mail de l'Ecole avec copie au Secrétariat :
E-mail : valimunz2005@yahoo.fr ou v.munzemba@eraift-rdc.org
Tél. : +243 (0) 814261188.
2. En version dure « hard copy » par une voie sécurisée en courrier enregistré (DHL, EMS, FEDEX, TNT, etc.) à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Directeur de l'ERAIFT

Université de Kinshasa (UNIKIN), B.P. 15.373 Kinshasa I.

République Démocratique du Congo.

VIII. COMMENT POSTULER :

Lisez attentivement les directives et consignes susmentionnées.

Les candidats peuvent accéder au formulaire de demande en ligne à l'adresse suivante : www.eraift-rdc.org

Fait à Kinshasa, le 15/04/2016.

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL

Annexe : Programme de cours

Les matières suivantes seront dispensées au cours de ce programme de formation, regroupées soit en compétence générale (Cg) ou spécifique (Cs).

A. MODULES D'ENSEIGNEMENT POUR MASTER 1

➤ PREMIER SEMESTRE

Cg1: approche systémique (13 CECT)

Cg1.1 Fondements de l'approche systémique (4 CECT)

Cg 1.2 Analyse systémique appliquée à l'aménagement du territoire, aux paysages et au développement intégré (3 CECT)

Cg 1.3 Approche intersectorielle et intégrée: forêt, agriculture, élevage, pêche et tourisme (3 CECT)

Cg 1.4 Aménagement et gestion intégrée des zones humides tropicales (possibilité de renvoyer aux compétences spécifiques) (3 CECT)

Cg 2 Technologies de l'information et de la communication (6 CECT)

Cg 2.1 Théorie de la communication (2 CECT)

Cg 2.2 Outils de la communication (2 CECT)

Cg 2.3 Recherche documentaire et communication scientifique (2 CECT)

Cg 3 Télédétection et cartographie numérique (9 CECT)

Cg 3.1 Fondements de la Télédétection et SIG (4 CECT)

Cg 3.2 Pratiques de la Télédétection et SIG (5 CECT)

Cg 4 Notions de Comptabilité, Gestions administrative et financière (3 CECT)

Cg 4.1 Comptabilité et Gestion financière (3 CECT)

➤ DEUXIEME SEMESTRE

Cg 5 Gestion des ressources humaines (6 CECT), déclinée en trois parties :

Cg 5.1 Généralités (2 CECT)

Cg 5.2 Gestion du personnel (2 CECT)

Cg 5.3 Gestion des parties prenantes (2 CECT)

Cg 6 Législations régionales et internationales relatives à la gestion durable et à la gestion des AP (4 CECT)

Cg 6.1 Droit de l'environnement (2 CECT)

Cg 6.2 Etudes des Cas/National (2 CECT)

Cg7 planification, suivi et évaluation des projets (4 CECT), décliné en deux sous modules :

Cg 7.1 Concepts de base (2 CECT)

Cg 7.2 Méthodes et Outils de la gestion des projets (2 CECT)

Cg 8. Passation de marchés et gestion de contrats (4 CECT)

Cg 8.1 Passation de marchés et gestion de contrats (4 CECT)

Cg 9 Ecologie appliquée aux écosystèmes terrestres et aquatiques (8 CECT)

Cg 9.1 Ecologie appliquée aux Ecosystèmes Terrestres (6 CECT)

Cg 9.2 Ecologie appliquée aux écosystèmes aquatiques (2 CECT)

B. MODULES D'ENSEIGNEMENT POUR MASTER 2

➤ TROISIEME SEMESTRE

Cs 10 Suivi écologique terrestre et aquatique (6 CECT)

Suivi écologique théorie et pratiques : études de cas (6 CECT)

Cs 11 interactions populations/forêts et savanes tropicales et bonne gouvernance (6 CECT)

Cs 11.1 interactions populations/forêts et savanes tropicales, zones humides et bonne gouvernance in situ (6 CECT)

Théorie et Pratique.

Cs 12 Gestion durable des ressources dans les aires protégées (7 CECT)

Cs12.1 Tourisme de vision, tourisme cynégétique et Safari Pêche (2 CECT)

Cs 12.2 Cultures sur brûlis, PFNL et développement communautaire (2 CECT)

Cs 12.3 Forêts communautaires (1 CECT)

Cs 12.4 Ressources minières (1 CECT)

Cs 12.5 Pastoralisme (1 CECT)

Théorie et études de cas

Cs 13 Plans de gestion des aires protégées (7 CECT)

Cs13.1 Plans de gestion des aires protégées (7 CECT)

Etudes de cas

Travail en groupes et invitation des personnes extérieures du domaine.

Cs 14 Logistique (2 CECT)

Cs14.1 Logistique (2 CECT)

Etudes de cas

Cs 15 Lutte anti-braconnage (2 CECT)

Cs 15.1 Lutte anti-braconnage (2 CECT)

Etudes de cas

Le quatrième semestre sera réservé au Stage de mémoire